

Mesdames, Messieurs,  
Cher Mouvement citoyen boisfortois,

Votre requête concernant la Convention d'Aarhus nous est bien parvenue et a retenu toute notre attention. Le PS est décidé à prendre des mesures ambitieuses pour protéger notre environnement, tout en répondant aux inégalités sociales, dans une vision écosocialiste. Nous devons vivre dans un cadre de vie de meilleure qualité, accessible à tous les habitants.

Le déploiement ou le réaménagement de tous les quartiers doit ainsi se faire dans un objectif de cohésion sociale et dans le respect de la qualité de vie des habitants et des caractéristiques des quartiers concernés.

Il est également important pour le PS de démocratiser davantage les politiques urbanistiques et d'aménagement du territoire. Il faut dès lors appliquer systématiquement le principe de co-construction des projets urbanistiques, en associant, dès le début, les pouvoirs publics, les maîtres d'œuvre, les riverains et les futurs utilisateurs du projet. L'information et la participation des citoyens sont des objectifs importants.

Concernant la Convention d'Aarhus, la Belgique est partie à cette convention. Elle a été transposée en droit bruxellois notamment via l'ordonnance du 18 mars 2004 sur l'accès à l'information environnementale. Toute une série de données sont à disposition des citoyens, dont des cartes géographiques portant sur diverses thématiques (cf. le géoportail de la Région de Bruxelles-Capitale).

Concernant la participation du public aux projets, le recours à l'enquête publique est prévu et systématisé dans la plupart des procédures ayant un impact environnemental.

Nous sommes donc désireux d'assurer l'application effective de la Convention d'Aarhus et nous prendrons les mesures nécessaires pour améliorer encore sa mise en œuvre. Une plus grande participation citoyenne dans le développement des projets d'aménagement du territoire et d'environnement doit notamment être recherchée.

Le droit à l'accès à l'information en matière environnementale et la publicité de l'administration en général font actuellement l'objet d'une modernisation ambitieuse qui permettra de faciliter l'accès à l'information et de réduire les délais.

Il est notamment prévu que *« les autorités administratives compétentes publient proactivement, sous la rubrique transparence de leur site internet, dans les 30 jours ouvrables de leur adoption, les plans et programmes environnementaux, les plans et schémas d'aménagement du territoire, les règlements d'urbanisme, les lignes de conduite en matière d'environnement ou d'aménagement du territoire qu'elles adoptent, ainsi que le rapport sur les incidences environnementales qui accompagne les informations environnementales précitées.*

*Dans les 10 jours ouvrables de leur délivrance, les autorités administratives compétentes publient, sous la rubrique transparence de leur site internet, les*

*permis d'urbanisme, les permis de lotir et leurs modifications qui ont fait l'objet d'un rapport ou d'une étude d'incidences.*

*Dans les 10 jours ouvrables de leur délivrance ou de la décision, les autorités administratives compétentes publient, sous la rubrique transparence de leur site internet, les permis d'environnement, les modifications d'autorisation, les scissions de permis d'environnement, les prolongations de permis d'environnement, les modifications de condition d'exploiter des installations classées ainsi que les suspensions et les retraits de permis d'environnement qui ont fait l'objet d'un rapport ou d'une étude d'incidences. Ce rapport ou cette étude est joint à la publication ».*

Le PS propose par ailleurs pour Bruxelles de créer un Service de la participation, indépendant, chargé de piloter les processus de participation. Celui-ci organisera, coordonnera et développera les méthodologies adaptées en fonction des projets et sera, à ce titre, chargé d'organiser les lieux et temps d'échanges entre les différents intervenants.

Toutes autres mesures nécessaires seront prises le cas échéant pour améliorer encore l'information et la participation citoyenne, en application de la Convention d'Aarhus. Les citoyens doivent être clairement partie prenante des projets d'urbanisme et d'environnement.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe PS